

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 11 septembre 2023
19 h 00
Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 Audience publique - modifications - Plan d'aménagement municipal Z-9 (2017) et Arrêté de zonage Z-10 (2021) - projet d'annexion de territoire (Alexandre Girard)**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 14 août 2023**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**

10.1 Administration

10.1.1 Ratification - directive adoptée à huis clos

10.2 Ingénierie

10.2.1 Adjudication de marché - fraisage et asphaltage - rue Champlain - phase 2

10.2.2 Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2025-2028

10.3 Développement communautaire

10.3.1 Fermeture temporaire de rue - activité tire de camion

10.3.2 Adjudication de contrat - étude des besoins des jeunes

11. Arrêtés municipaux

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Ratification - directive adoptée à huis clos
Date: le 11 septembre 2023

Que le conseil ratifie la directive adoptée lors d'une réunion du conseil tenue à huis clos portant sur le sujet suivant :

1. Demande d'achat de terrains - NID 00808857 et 01025113 – ch. Arsenault (adoptée le 10 juillet 2023).

DIRECTIVE**Conseil municipal - Réunion à huis clos**

No. du point: 2.
Titre: Demande d'achat de terrains - NIDs 00808857 et 01025113 - ch.
Arsenault
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil refuse la vente des terrains municipaux situés sur le chemin Arsenault portant les NID 00808857 et 01025113.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Adjudication de marché - fraisage et asphaltage - rue Champlain - phase 2
Date: le 11 septembre 2023

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Fraisage et asphaltage 2023 - rue Champlain – phase 2 » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Modern Construction (1983) Ltd.*, au coût de 698 010,00 \$ (plus TVH), autorise *Englobe Corp.* à entreprendre les services d'ingénierie relatifs à ce projet au coût de 52 305,00 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-35-58-7670 (Budget d'immobilisation général – rue Champlain - route désignée).

Que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants au compte no 3-3-35-58-7670 (Budget d'immobilisation général – rue Champlain - route désignée) :

- 174 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve d'immobilisation général); et
- 180 000 \$ du compte no 3-3-35-58-7603 (Budget d'immobilisation général – microsurfaçage).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.2.
Titre: Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2025-2028
Date: le 11 septembre 2023

Que le conseil approuve les projets prioritaires de la Ville de Dieppe dans le cadre du Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales pour la période de 2025 à 2028 tels qu'énoncés ci-dessous :

2025 Nivellement et pavage 3 650 000 \$

Rue Champlain (secteur entre l'av. Aviation et la rue Lorette)

Coût admissible 2 500 000 \$

Coût inadmissible 1 150 000 \$

2026 Nivellement et pavage 2 125 000 \$

Rue Champlain (secteur entre la rue Lorette et Moncton Flight College)

Coût admissible 1 700 000 \$

Coût inadmissible 425 000 \$

2027 Nivellement et pavage 5 400 000 \$

Rue Amirault (secteur entre le ch. Fox Creek et le ch. Dover)

Coût admissible 3 900 000 \$

Coût inadmissible 1 500 000 \$

2028 Nivellement et pavage 3 100 000 \$

Av. Acadie (secteur entre la rue du Marché et le rue Alain-Gillette) et
rue Amirault (secteur entre le ch. Melanson et le ch. Fox Creek)

Coût admissible 3 100 000 \$

Préservation de l'asphalte

800 000 \$

Microsurfaçage – rue Champlain (secteur entre la limite ouest de la ville et l'av. Acadie)

Coût admissible 800 000 \$

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Fermeture temporaire de rue - activité tire de camion
Date: le 11 septembre 2023

Que le conseil autorise la fermeture temporaire d'une portion du chemin Gauvin, entre la rue du Marché et l'avenue Acadie, le samedi 16 septembre 2023 de 12 h 45 à 17 h afin de permettre la tenue d'une activité de tire de camion.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.2.
Titre: Adjudication de contrat - étude des besoins des jeunes
Date: le 11 septembre 2023

Que le conseil adjuge le contrat visant le recours à des services professionnels pour une étude des besoins des jeunes de Dieppe à *Viminio Recherche et Analyse*, au coût de 55 660 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-70-84-2585 (Budget de fonctionnement général – consultation - SLIR).